

# DEPARTEMENT DU GERS

---

## Commune de NOGARO

### **Enquête publique sur la demande présentée par les Etablissements Daniel COUSSO en vue d'être autorisés à exploiter et étendre un site d'usinage de métaux**

*Du mardi 11 Juin 2013 au mercredi 10 Juillet 2013*

---

Arrêté du Préfet du Gers n° 2013122-0001 du 2 Mai 2013

### **CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**



Commissaire enquêteur : Luc Finateu

## **1. Rappel de l'objet de l'enquête**

L'enquête publique porte sur la demande présentée par les Etablissements Daniel COUSSO en vue d'être autorisés à exploiter et étendre un site d'usinage de métaux sur la commune de Nogaro.

## **2. Historique**

Créée en 1978 par Daniel Couosso sur la commune de Nogaro, la Société par Actions Simplifiées (SAS) « Etablissements Daniel Couosso » réalise des pièces mécaniques destinées essentiellement à l'industrie aéronautique européenne pour laquelle les Ets. Couosso interviennent aujourd'hui comme sous-traitant de rang 1. L'essor de ce secteur industriel et la forte concurrence exercée par les fournisseurs internationaux a conduit l'entreprise Couosso à accroître la qualité de sa production et à se spécialiser dans l'usinage de pièces spéciales et la fabrication de sous-ensembles mécaniques.

Actuellement, plus de 1500 types différents de pièces sortent de la chaîne de production et 200 000 pièces environ sont traitées par an.

Les activités couvrent l'achat des matières premières et composants, l'usinage, l'assemblage, les traitements de surface, et les essais de pression.

Les Ets. Couosso font partie des membres fondateurs d'Aéro Team Services, structure regroupant 4 sociétés dans le Sud-Ouest de la France.

Le chiffre d'affaire de l'entreprise a connu une croissance régulière ces dernières années, atteignant 15 M€ en 2012 avec une projection à 40 M€ en 2022.

L'effectif, issu du bassin d'emploi régional, a doublé ces 8 dernières années pour compter 136 collaborateurs en 2012 avec une prévision d'évolution à 150 à l'issue des travaux d'extension des ateliers. L'âge moyen des collaborateurs est 37 ans. Pour pallier la difficulté de recrutement de personnel qualifié, l'entreprise envisage, en partenariat avec d'autres entreprises du secteur d'activité et les services compétents de l'Etat et des collectivités locales, la mise en place d'un centre de formation mutualisé.

Le site actuel de l'entreprise occupe une surface de 14 085 m<sup>2</sup> dont 3 900 m<sup>2</sup> de surface bâtie regroupant les ateliers 1 à 5 et les bureaux.

Il est situé sur le territoire communal de Nogaro au lieu-dit Cassou de Herre, à environ 800 m à l'Ouest du centre du bourg. Les plus proches agglomérations aux abords du site sont Arblade-le-haut à 2 km au Sud-Ouest et Urgosse, à 3 km au Sud-Est du site.

Le trafic routier généré par le site est de l'ordre de la centaine de véhicules/jour, essentiellement constitué des véhicules légers du personnel. Une dizaine de fourgons et véhicules de faible tonnage assurent quotidiennement l'amenée des matières premières et l'expédition des pièces vers les clients.

Le covoiturage est par ailleurs favorisé par la résidence locale du personnel et les horaires de travail réguliers.

Le projet d'extension porte sur la création de deux nouveaux ateliers 6 et 7 de superficie 3 500 m<sup>2</sup> permettant de doubler la production du site.

Le dossier de demande d'autorisation a été réalisé par le bureau d'étude Ginger Environnement & Infrastructures à Toulouse.

Afin d'être en capacité de répondre rapidement à une augmentation de production liée à la croissance du secteur de l'aéronautique et aux contrats acquis, Daniel Couosso a souhaité anticiper l'autorisation d'exploitation et d'extension de ses installations en déposant fin 2012 une demande de permis de construire accordée le 5/02/2013 par la mairie de Nogaro. Les travaux d'aménagement du site et le montage d'un bâtiment métallique sont aujourd'hui bien avancés.

## **3. Nature et caractéristiques du projet**

L'extension porte sur la construction de deux nouveaux ateliers d'usinage à l'intérieur d'un bâtiment unique de 2 400 m<sup>2</sup> et d'aménagements divers à l'extérieur du bâtiment.

➤ Atelier 6

Cet atelier est consacré à des activités de fraisage. Au Nord-Est de l'atelier seront implantés un local de stockage d'huiles (ces huiles seront stockées sur rétention) et une zone cloisonnée dont l'utilisation n'est pas définie à ce jour (sans doute bureaux ou locaux de supervision).

La surface est de 2 400 m<sup>2</sup> environ

➤ Atelier 7

Implanté au niveau inférieur du bâtiment, cet atelier comporte également deux niveaux. Sur le niveau haut de l'atelier seront implantées des activités de tournage / rectification, des centres de tournage et un contrôle 3D des produits transformés.

Sur le niveau bas seront implantés :

- un atelier de maintenance,
- un local « archives »,
- des locaux divers (bureaux, salle de repos, infirmerie).

Des activités d'ajustage seront réparties entre les ateliers 6 et 7.

On peut noter que les ateliers 6 et 7 font partie d'un même ensemble (pas de barrière physique entre les deux ateliers).

La surface est de 1 100 m<sup>2</sup> environ.

➤ À l'Ouest des ateliers 6 et 7 seront aménagés :

- une zone de stockage des déchets (bennes de copeaux et stockage de produits liquides usagés),
- une zone de nettoyage des pièces usinées. Les eaux de nettoyage sont récupérées dans une cuve enterrée étanche de 3 000 l,
- une plateforme de déchargement.

Cette extension et la mise en œuvre des nouvelles machines a pour conséquence l'augmentation de la puissance portée à la valeur de 1 200 kW, ce qui correspond au régime de l'autorisation sous la rubrique 2560-1 de la nomenclature des installations classées.

Cette puissance sera fournie par un nouveau transformateur installé sur le site à proximité de la RD 143.

Le coût des travaux d'extension (hors nouvelles machines et matériels divers) est estimé à 3M €.

Souhaitant disposer d'une réserve foncière, Daniel Couso était en négociation pour l'acquisition des parcelles situées au Nord-Ouest de sa propriété. Cette acquisition ayant été réalisée fin 2012, après la constitution du dossier de demande d'autorisation, l'espace supplémentaire disponible a permis de «décompresser» le projet d'extension, en particulier pour l'implantation du bassin d'orage dont le volume initialement estimé à 405 m<sup>3</sup> a été porté à 700 m<sup>3</sup>, et pour agrandir le parking des véhicules du personnel.

Ces points ayant été évoqués par Daniel Couso lors de la visite préalable à l'enquête, le commissaire enquêteur a demandé que des clarifications lui soient apportées et que les plans modifiés lui soient communiqués pour être joints au dossier mis à la disposition du public.

Cette évolution ne constitue pas une modification substantielle du projet et ne nécessite pas une révision du dossier.

## 4. Modalités de l'enquête

L'enquête publique, d'une durée d'un mois, s'est déroulée du mardi 11 Juin 2013 au mercredi 10 Juillet inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier ainsi que le registre étaient à la disposition du public à la mairie de Nogaro aux horaires d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur était à la disposition du public pendant les permanences effectuées à la mairie les :

Mardi 11 Juin 2013 de 9h à 12h

Jeudi 20 Juin 2013 de 14h à 17h

Lundi 1er Juillet 2013 de 9h à 12h

Mercredi 10 Juillet 2013 de 14h à 17h.

## 5. Cadre juridique

Le Code de l'Environnement, en particulier les dispositions du Titre 1er du Livre V relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,

Le décret 2009-496 du 30 Avril 2009 relatif à l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement prévue aux articles L 122-1 et L 122-7 du code de l'environnement,

La décision du Président du Tribunal Administratif de Pau du 29 Avril 2013 désignant un commissaire enquêteur,

L'arrêté du Préfet du Gers du 2 Mai 2013 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par les Etablissements Daniel Cousso le 30 Janvier 2013 en vue d'être autorisés à exploiter et étendre un site d'usinage de métaux sur la commune de Nogaro.

## CONCLUSIONS ET AVIS

### Après avoir :

- pris connaissance du dossier,
- procédé avant le début de l'enquête à la visite des lieux avec M. Daniel Cousso, porteur du projet, et reçu les informations et explications sur le projet,
- analysé le projet à la lumière des objectifs visés et des motivations du demandeur, et obtenu les compléments d'informations nécessaires à la bonne compréhension du projet,
- considéré les observations des personnes publiques consultées pour le projet,
- constaté la régularité de l'enquête publique,
- constaté l'absence d'observations et visite du public pendant l'enquête,

**J'exprime et motive les conclusions suivantes :**

- 1- Le développement des activités des Ets. Cousso, porté par la croissance du secteur de l'aéronautique et la nécessité de produire un travail à haute valeur ajoutée, requiert la réalisation de nouveaux ateliers et l'arrivée de nouvelles machines
- 2- Les Ets.Cousso participent activement à l'équilibre économique local et régional en employant du personnel qualifié et en se positionnant comme acteur de création d'emploi et de formation
- 3- La pérennisation de l'activité passe par la modernisation et l'accroissement des outils de production
- 4- La localisation du projet présente de nombreux avantages du point de vue environnemental du fait que l'entreprise soit déjà existante, ce qui limite les impacts éventuels
- 5- Le site est situé dans une zone dédiée à l'activité artisanale et industrielle non compatible avec l'habitat
- 6- Les nouvelles machines installées sont capotées et ne génèrent pas d'augmentation sensible du niveau sonore à l'extérieur du bâtiment.
- 7- Le trafic routier supplémentaire généré par l'augmentation d'activité reste acceptable
- 8- Le site n'est inscrit dans aucune zone naturelle ou périmètre protégé
- 9- Le porteur du projet a apporté tout le soin nécessaire au traitement des questions de sécurité du site, du personnel et de l'environnement et a validé les options retenues avec les autorités compétentes
- 10- Le projet d'extension est souhaité par l'ensemble des communes environnantes
- 11- Le projet n'a fait l'objet d'aucune observation ou contestation de la part du public

**Je formule l'avis suivant :**

**Avis favorable à la demande d'exploitation et d'extension d'un site d'usinage des Etablissements Cousso sur la commune de Nogaro.**

Semboués, le 26 juillet 2013



Luc Finateu